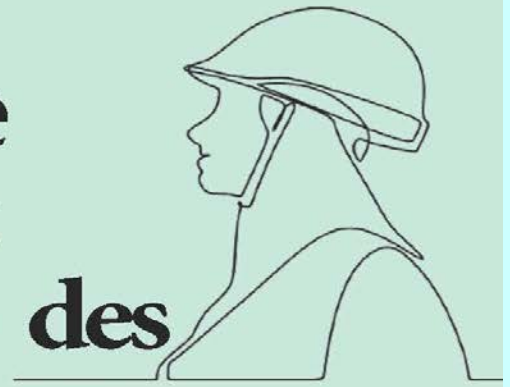


**13<sup>et</sup>  
14  
mars  
2024**

# Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses

Bourse du travail de Paris,  
29 Bd du temple, Paris 11e



Si les médias se saisissent de plus en plus de la question des dégâts du travail, force est de constater que la situation reste catastrophique. On recense pour chaque jour travaillé plus de 3 000 accidents du travail et maladies professionnelles déclarés en 2022. Le bilan que vient de publier la Caisse Accidents du travail - Maladies professionnelles est sans appel : 1 227 salarié-es sont décédées en 2022 du travail dont 738 par accident du travail, 286 durant leur trajet et 203 à la suite de maladies professionnelles. A cela se rajoutent les accidents et maladies concernant les agents de la fonction publique dont les chiffres sont toujours occultés. Ces milliers de morts au travail sont en grande partie le résultat de politiques d'entreprise sacrifiant la santé et la sécurité pour réduire les coûts !

Le bilan du Ministre du travail sortant est accablant : le nombre de morts est identique à celui de 2019. A part une vague campagne médiatique, rien n'a été fait, ne serait-ce que vis-à-vis du travail par forte chaleur !

Sur le terrain, nous sommes nombreux-ses à agir quotidiennement dans des conditions difficiles. Nous avons besoin de partager ces expériences, d'unifier nos luttes tant au niveau local que national pour créer un véritable rapport de force sur ces questions. Les employeurs responsables doivent être sévèrement sanctionnés personnellement au pénal pour les infractions commises et au civil dans l'objectif d'une réparation intégrale des préjudices pour les victimes. Il faut les obliger à prendre des mesures de prévention. Des instances spécifiques de protection de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs (CHSCT renforcés) doivent être recréées partout et dotées de pouvoirs d'intervention. Il faut partout reconstruire les collectifs de travail et le rapport de force pour obtenir des mesures de prévention.

## **Pourquoi des Assises de la santé et la sécurité des travailleur-ses ?**

- Pour mettre en commun ces combats divers et les rendre visibles,
- Pour aider chacun-e à s'investir davantage en s'appuyant sur les connaissances et expériences des autres, mettre en œuvre un réseau de soutien permanent,
- Pour faire converger ces luttes afin que les pouvoirs publics en fassent un sujet prioritaire.

**Les 13 et 14 mars, participez aux Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses !**

Je m'inscris : <https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>.

La présence aux assises peut se faire dans le cadre de journées de formation syndicale. Contactez votre organisation qui peut aussi participer aux frais de transport et d'hébergement.

Les organisations signataires suivantes vous invitent à participer aux Assises de la Santé au Travail, premier rendez-vous d'une rencontre annuelle, et aux mobilisations qui se tiendront autour du **28 avril, journée mondiale de la santé et la sécurité au travail** : CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Pour tout contact : [mobilisation28avril@gmail.com](mailto:mobilisation28avril@gmail.com). Site : <http://assises-sante-travail.ouvaton.org/>



Mobilisons-nous  
et agissons pour  
la santé  
et la sécurité  
des travailleurs-ses

## Dès maintenant, préparons les Assises de mars !

### **Appel à témoignages**

Lors des Assises, nous souhaitons mettre en commun nos expériences, dans leurs succès et leurs échecs, pour apprendre ensemble à reconstruire du rapport de forces et mieux défendre la santé de nos collègues et l'environnement. Nos réflexions, notre élaboration commune sont d'autant plus riches qu'elles se nourrissent de récits concrets, d'expériences vécues qui parlent à chacun-e d'entre nous.

Vous avez sûrement mené des actions, enquêtes et mobilisations collectives pour : faire reconnaître un accident ou une maladie professionnelle, résister à une dégradation des conditions de travail, soutenir une victime d'agissements sexistes, inventer des manières de travailler autrement...

Comment résister aux ordonnances Macron, et garder le lien avec les problématiques du terrain malgré la suppression des délégué-es du personnel et CHSCT ? Comment utiliser au mieux nos droits pour résister et agir ? Comment partir des souffrances mais aussi des aspirations des salarié-es pour reconstruire de l'action collective ? Comment surmonter les divisions statutaires, la sous-traitance des risques, l'éparpillement des collectifs ? Comment rendre visibles les atteintes à la santé et contraindre les employeurs à vraiment agir en prévention ? etc.

Partant de vos expériences, nous vous invitons à envoyer un texte, un tract, un enregistrement audio ou vidéo, et/ou à préparer une courte intervention orale : lors des ateliers qui se tiendront tout au long des Assises, vous aurez la possibilité de présenter ce témoignage.

Vous pouvez envoyer ces témoignages à l'adresse suivante : **[mobilisation28avril@gmail.com](mailto:mobilisation28avril@gmail.com)**.

Comment s'organisent les Assises ? Une salle de 450 places et quatre salles de réunion nous accueillent le mercredi de 9h à 19h et le jeudi de 9h à 17h à la Bourse du travail de Paris, 29 Bd du Temple. Une large place sera laissée à vos interventions.

**Les débats seront organisés autour de quatre grandes thématiques avec des ateliers en commun (programme définitif à venir sur le site <http://assises-sante-travail.ouvaton.org/>)**

- **Thème 1 : Femmes, Santé, Travail** : Violences sexistes et sexuelles au travail – milieu professionnel, syndical, associatif ; Cancers des femmes au travail ; Santé invisibilisée, travail invisibilisé, salariées invisibles ; Risques invisibilisés dans les métiers du soin, le syndicalisme, etc.
- **Thème 2 : Accidents du travail – Maladies professionnelles** : Quelle reconnaissance des troubles psychiques dus au travail ? Statuts multiples, sous-traitance : comment agir ? Jeunes, chair à canon du capitalisme ? Vers la réparation intégrale ? Comment agir dans les services et entreprises après la disparition des CHSCT ?
- **Thème 3 : Santé au travail et environnement** : De l'amiante au chlordécone, lutter contre une réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleur-ses ! ; Construire des mobilisations collectives entre travailleur-ses / riverains, entre expositions professionnelles et environnementales ; Construire les collaborations entre les équipes syndicales, les institutions (Inspection du travail, CARSAT, médecine du travail...), les avocat-es, la recherche...
- **Thème 4 : Organisation du travail, souffrance au travail** : des situations individuelles à la mobilisation collective ; enquêter sur le travail pour le transformer.

**Les Assises se concluront par une table-ronde réunissant  
Sophie Binet (CGT), Murielle Guilbert (Solidaires)  
et Benoît Teste (FSU).**

